



**Monsieur Bernard CAZENEUVE**  
**Ministre de l'Intérieur**  
**Place Beauvau**  
**75008 PARIS**

Cosne-Cours-sur-Loire, le 1<sup>er</sup> octobre 2015

**Gaëtan GORCE**

**Sénateur**  
**de la Nièvre**

**Conseiller municipal**  
**de**  
**La Charité-sur-Loire**

*cl* Monsieur le Ministre,

Je me permets d'appeler votre attention sur la situation de la commune de Varzy dans la Nièvre qui a été touchée par la tempête qui s'est abattue sur ce secteur le mercredi 16 septembre 2015.

Deux entreprises sont particulièrement impactées par cette tempête : Bourgogne Bois Environnement qui a perdu sa matière première (sciure de bois stockée) et le Garage Ligier dont les toîts en fibro-ciment ont été détruits. De même, les toitures des maisons sises au lieu dit Villaine ont été particulièrement endommagées. Il y a également eu de nombreux dégâts matériels notamment au lycée.

La commune de Varzy a effectué les démarches pour demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Cependant, du fait que ces évènements sont assurables par le biais de la couverture "tempête, grêle et poids de la neige" auprès des compagnies d'assurance dans le cadre des contrats habitations et véhicules, les dommages causés par cette tempête ne peuvent pas relever de cette procédure.

La commune de Varzy est une commune rurale qui n'a que peu de répondeur. Elle a déjà été mise en difficultés, par la baisse des dotations de l'Etat et les dommages causés par cette tempête, particulièrement violente localement, viennent s'y ajouter, la fragilisant un peu plus.

C'est la raison pour laquelle je me permets de vous demander de bien vouloir prescrire un examen bienveillant de cette affaire en reconnaissant à la commune de Varzy l'état de catastrophe naturelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
**Gaëtan Gorce**